

Le 24 mars 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin, la Présidente.

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres représentés : 18

Présents : Jean-Daniel AMSLER, Patrick ATTARD, Etadio CRIADO suppléant de Véronique BASTIDE, Régine BOVIN, Alain DUQUESNE suppléant de Antoine BRUNO, Hélène de COMARMOND, Clément DECROUY, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Michel JOLIVET, Patrick LEROY, Dalila CHAIBELAINE suppléante de Bruno MARCILLAUD, Antoine MORELLI, Audrey PULVAR, Nicolas TRYZNA, Stéphanie DAUMIN.

Pouvoirs de Mélanie NOWAK pour Clément DECROUY, Patricia KORCHEF-LAMBERT pour Nicolas TRYZNA, Richard dell'AGNOLA pour Stéphanie DAUMIN.

Le quorum étant atteint,

M. Nicolas TRYZNA a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 7-3 et 11 ;

Vu le compte de gestion 2021 du budget du Syndicat ;

Vu le compte administratif 2021 du budget du Syndicat ;

Considérant la nécessité d'affecter les résultats dégagés sur l'exercice 2021 après avoir approuvé les comptes ;

Entendu le rapport de Madame Stéphanie Daumin ;

Sur proposition de la Présidente ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

ARTICLE unique :

Procède à l'affectation du résultat 2021 qui est repris au budget primitif 2022.

- L'excédent de la section de fonctionnement soit 151 802,12 € est affecté :

- en recette de la section de fonctionnement 151 802,12 € (compte R002).

L'excédent de la section d'investissement soit 13 847,70 € est affecté :

- en recette de la section d'investissement pour 13 847,70 € (compte R001)

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

31 MARS 2022

La Présidente
Par délégation

